



Changement de nom pour une jeune fille de 15 ans

Par **GIRAUDL**, le **07/06/2010** à **16:55**

Bonjour, ma fille qui a quinze ans souhaite porter le même nom que moi mais le problème c'est qu'elle porte le nom de son père qui ne l'a jamais vue elle ne le connaît pas comment faire? en sachant qu'elle a des frères qui ne s'appellent pas comme elle donc c'est dur à gérer pour elle merci d'avance pour votre réponse

Par **amajuris**, le **07/06/2010** à **17:41**

bonjour, votre fille a été reconnue par son père et sa mère et elle porte le nom de son père et figure ainsi sur son certificat de naissance. selon les articles 60 et 61 du code civil il faut un intérêt légitime pour demander à changer de nom. je ne crois pas que dans la situation exposée le changement de nom réponde aux conditions exigées par le code civil. cordialement